

Comité Technique Local du 11 mai 2015 :

Le CTL convoqué le 11 mai 2015 avait pour ordre du jour la création du pôle STDR des Hauts-de-Seine et la mise en place d'une nouvelle organisation en matière de traitement du CIR.

Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

Monsieur le président,

Ce Comité Technique se tient dans un contexte tendu pour les services et les personnels de la DGFIP.

Alors que l'exercice des missions devient de plus en plus difficile compte tenu des restrictions budgétaires et de l'impact des suppressions d'emplois, la Ministre de la Fonction Publique provoque les fonctionnaires avec la suppression de l'indemnité exceptionnelle.

En outre, les discussions actuelles sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations n'augurent rien de bon en termes de mobilité inter-fonctions publiques et de gestion interministérielle au plan régional.

Dans le même temps, les conséquences prévisibles de la réforme territoriale de l'Etat nourrissent les inquiétudes des agents. A la DGFIP, tout ceci vient s'ajouter à la diminution des possibilités de promotions à travers la baisse du plan ministériel de qualifications.

Vous nous convoquez aujourd'hui afin d'émettre un avis sur l'implantation du STDR (Service de Traitement des Déclarations Rectificatives) dans les Hauts-de-Seine dans le but de désengorger le service actuel placé à la DNVST. Pour FO DGFIP, cette déconcentration aurait pu être l'occasion de fournir des possibilités d'affectations dans des régions difficiles d'accès par mutation.

De notre point de vue, ce dossier s'appréhende de deux manières : sur le fond et sur la forme. Autant sur le fond, cette déconcentration pourrait recueillir un avis favorable, autant sur la forme, le traitement de ce sujet pose question. Il serait vain de nous vendre ces services comme un renforcement de la lutte contre la fraude. Au contraire, il s'agit de dérouler le tapis rouge à des fraudeurs repentis dont la demande est d'avantage motivée par l'assouplissement du secret bancaire que par un sursaut de civisme fiscal. Pour FO DGFIP, les enjeux financiers ne peuvent tout justifier et en tout état de cause, en aucun cas les conditions de rapatriement des fonds dissimulés qui sont offertes à ces contribuables pendant que d'autres, moins fortunés, attendent parfois des heures pour obtenir une aide ou un simple renseignement. Promouvoir le civisme fiscal, c'est aussi assurer le même traitement à tous face à l'administration fiscale.

S'agissant des emplois, vous nous indiquez que les emplois d'inspecteurs seront compensés en gestion par l'affectation d'agents en surnombre et à la disposition du Directeur au 1^{er} septembre 2015. Nous n'allons pas discuter ici de la notion de surnombre sauf à ce que vous nous démontriez que la Direction Générale a anticipé les besoins du STDR dans le calibrage des derniers concours d'inspecteur ce qui, compte tenu de la baisse des recrutements est moins que certain.

Dans le même ordre d'idée, la multiplication des affectations à la disposition du Directeur sans aucun contrôle des CAP locales, constitue une manière de contourner les règles de gestion que vous avez vous-mêmes mises en place. Pour FO DGFIP, ce besoin nouveau aurait dû faire l'objet de créations nettes d'emplois. Encore une fois, le réseau sera mis à contribution et les conséquences en matière de contrôle fiscal ne tarderont pas à se faire sentir quand ce n'est pas déjà le cas, car inévitablement, ce qui sera fait d'un côté ne sera pas fait de l'autre.

Comme vous le savez monsieur le président, le contrôle relève de l'ensemble d'une chaîne de travail dont le recouvrement constitue l'objet final. Que comptez-vous faire pour permettre aux personnels concernés de remplir l'ensemble de leurs missions sans dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail?

C'est pour toutes ces raisons que la délégation FO DGFIP votera contre ce projet.

I/ Création du pôle déconcentré du STDR (Service de Traitement des Déclarations Rectificatives):

La Direction nationale a décidé de désengorger l'Administration Centrale en créant 7 pôles régionaux dont un installé à la Direction de Vanves pour les dossiers concernant la petite couronne (92, 93 et 94), inférieur à 600 000€ et non complexes. Il s'agira pour la DDFIP 92 d'un service de 8 personnes : 1 A+, 6 A et 1C que la direction va installer à partir du 1^{er} juin 2015 dans les locaux de Vanves-Direction. (voir la position de FO DGFIP dans la déclaration liminaire)

Les candidats sélectionnés, pour un engagement moral de 3 ans, conserveront toutefois leur poste d'origine après la durée de leur mission. Le régime indemnitaire sera celui des vérificateurs départementaux sauf si l'agent disposait antérieurement d'un régime plus favorable qui sera maintenu dans ce cas.

Encore une fois nous déplorons que la Direction crée une nouvelle structure sans avis préalable du CHS-CT. Les organisations syndicales ont voté contre ce projet.

II / Mise en place d'une nouvelle organisation des circuits de traitement du Crédit Impôt Recherche.

Cette nouvelle organisation doit alléger le travail des SIE et raccourcir fortement les délais de paiement. Une nouvelle grille d'analyse-risques est mise en place afin de faciliter la procédure de traitement par les SIE. Nous craignons que cette dispositif ne participe à la disparition de certains SIE.

Questions diverses

- FO a abordé le problème de traitement des dossiers relatifs à l'exercice des missions des agents ayant exercé en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) pour lequel nous aurions pu imaginer que l'administration mettrait les mêmes moyens que sur le STDR. Il est vrai que la clientèle n'est pas la même et les enjeux financiers non plus ! La Direction a répondu que les envois se font au fil de l'eau et que les dossiers des personnes partant à la retraite sont traités en priorité. Sur 283 dossiers envoyés, seuls 84 ont été traités à ce jour!
- Nous faisons la cruelle constatation que le nombre d'heures écartées en 2014 (16 000 heures) correspond à environ 10 ETP ! Le nombre d'emplois manquant dans le Département est donc en partie financée par l'écrêtement!
- En ce qui concerne les régimes indemnitaires :
 - L'indemnité de chargé de clientèle n'est toujours pas versée malgré le recensement des personnels concernés transmis en décembre 2014 à la DG.
 - La prime d'intéressement est supprimée mais aucune décision n'a été prise sur sa redistribution.
 - La prime de campagne est intégrée dans la prime d'accueil et à charge pour chaque chef de service de recenser les droits des agents de sa structure (enveloppe de 400€ par site).
 - L'indemnité exceptionnelle est brutalement supprimée sans contrepartie. Les chiffres sont figés à l'indemnité calculée en décembre 2014. Chaque gain indiciaire entraînera la diminution d'autant de l'indemnité exceptionnelle jusqu'à sa disparition totale.

Les représentants FO présents au CTL : Arya BOCQUET, Ludovic LETELLIER, Thierry DELATRE, Yann RABIEGA

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Secrétaires Départementaux Adjoints : Ludovic LE TELLIER (SIE Colombes), Thierry DELATRE (DDFIP)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/